

2024/270

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



## SEANCE DU 6 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre et le six mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

|  |  |
|--|--|
| Date de la convocation : 29 avril 2024 | <b>Présents :</b> Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Béatrice BAILLEUL, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Bernard PAGES, Michel PLAZA, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING |
| <b>Nombre de conseillers :</b>         |  |
| En exercice : 27                       |  |
| Présents : 20                          | <b>Absents excusés ayant donné procuration :</b> Serge CIVIL absent excusé procuration Pascale MICHEL, Patrice PASTOU absent excusé procuration Fabrice SCHORDING, Vanessa BLAY absente excusée procuration Sandra FERRER.   |
| Votants : 23                           | <b>Absents :</b> Jean-Charles FESQUET, Franck DE LA LLAVE, Florian GUZDEK, Fabien BATLLE<br><b>Secrétaire de séance :</b> Aurélie PASTOR-BARNEOUD  |

**Création d'emplois d'un agent contractuel temporaire de droit public  
pour Accroissement Temporaire d'Activité (ATA)  
- Article L.332-23 (ASA/ATA) du Code Général de la Fonction Publique -**

Monsieur le Maire, propose au Conseil municipal, dans le cadre d'un Accroissement Temporaire d'Activité, de créer l'emploi d'agent contractuel temporaire de droit public suivant et d'en autoriser le recrutement :

➤ **Service Espaces Verts**

- 1 emploi d'agent polyvalent en charge de l'entretien des espaces verts pour ATA, à 35/35ème, du 6 mai 2024 au 31 décembre 2024, rémunéré sur un indice Brut 367 – Indice Majoré 366 (par référence au 1<sup>er</sup> échelon d'adjoint technique en catégorie C)

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel selon les caractéristiques énoncées ci-dessus,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

**PRECISE** que ces dispositions prendront effet à la date du présent conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 10/05/2024

Reçu en préfecture le 10/05/2024

Publié le 12/05/2024



ID : 066-216602136-20240507-DELIB20240520-DE

2024/271

NB

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification

à compter du 12/05/2024

Fait à Toulouges, le 7 mai 2024

Le Maire,

  
Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.  
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 12/05/2024